

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE ST MAURICE D'ARDECHE  
Du 18 DECEMBRE 2023 à 20h30**

Présents : Mrs BACCONNIER – MARTINEZ – JOFFROY – RIGAUD – GIRARD -RIEUBON  
Mmes RIEU – GARDETTE – FREYDIER

-----

**Délibération convention de mise à disposition du service mutualisé de police municipale intercommunale**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition du service mutualité de police municipale intercommunale avec la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche. Cette convention nous permet de bénéficier de l'assistance d'agents spécialisés et assermentés pour l'exercice de ses pouvoirs de police. Elle est prévue pour 3 ans et pourra être renouvelée par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la convention de mise à disposition du service mutualisé de police municipale intercommunale.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention.

**Délibération pour autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024**

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012-art.37 donne la possibilité aux communes, sur autorisation du Conseil Municipal, « d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnés précise le montant de l'affectation des crédits ».

Le Maire propose de porter cette ouverture de crédit d'investissement à hauteur de vingt-cinq pour cent (25 %) maximum des crédits ouverts d'investissement 2023 au titre du budget de la commune soit par chapitre/opération :

Opération/chapitre	Articles	Crédit ouvert en 2023	Autorisation (au plus 25 %)
Sans opération chapitre 21	2111-2131- 2135-2157- 2183-2188	256.812,74	60.000,00
Opération 80 voirie chapitre 21	2152	35.000,00	8.750,00
<b>TOTAL</b>		<b>291.812,74</b>	<b>68.750,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la proposition relative aux ouvertures de crédits telle qu'exposée ci-dessus pour l'exercice 2024.

## **Subvention exceptionnelle à l'association SAMANIM**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de verser une subvention exceptionnelle à l'association SAMANIM pour la participation au spectacle de Noël pour la somme de 450 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser la somme de 450 euros à l'association SAMANIM.

## **Repas des aînés**

Monsieur le Maire propose que le repas des personnes de plus de 69 ans et leurs conjoints soit organisé au restaurant du Domaine du Cros d'Auzon au tarif de 37 €/personne avec animation.

Le conseil municipal donne son accord et décide que le repas aura lieu jeudi 18 janvier 2024 à 12h au domaine du Cros d'Auzon.

## **Vœux de la municipalité**

Les vœux de la municipalité auront lieu vendredi 26 janvier 2024 à 18h30 à la salle polyvalente.

## **Divers**

- Demande d'une association « vide grenier solidaire pour les enfants de l'école Volamau de Vogüé qui regroupe les enfants de Lanas et St Maurice d'Ardèche » pour faire des vides greniers sur la commune 1 fois par mois au profit des enfants de l'école VOLAMAU. Le conseil municipal préfère ne pas accepter pour l'instant.
- Il est décidé de distribuer des friandises à tous les enfants de 0 à 10 ans.
- Les personnes de plus de 69 ans et malade recevront un petit présent.
- Une remorque pour analyse de l'air va être placée pendant 1 an au tennis.
- Suite aux demandes de riverains, certains fossés ont pu être nettoyés.
- Réponse à des courriers d'administrés.

La séance est levée à 22h30